

En option: vous pouvez élargir votre assurance de protection juridique privée avec les compléments suivants.

## Notre protection juridique circulation Pour vos déplacements

Accrochage au carrefour: l'autre conducteur affirme qu'il est lui aussi passé au vert. Un accident de la circulation peut vite se transformer en litige. Avec notre assurance de protection juridique circulation, vous avez la meilleure des couvertures dans tous vos déplacements – sur la route, sur l'eau et dans les airs.

### Protection juridique circulation

À pied ou en voiture. En train ou à vélo électrique. Quel que soit le véhicule que vous utilisez ou la manière dont vous vous déplacez, notre assurance de protection juridique circulation vous offre une couverture optimale à tout moment. En effet, elle n'est pas liée au véhicule, mais à vous en tant qu'usager de la route. Notre protection juridique circulation prend en charge les frais des litiges liés à la circulation jusqu'à CHF 750 000.– en Europe et jusqu'à CHF 150 000.– dans le reste du monde. Et si ces sommes d'assurance ne vous suffisent pas, vous pouvez facilement prévoir le double: CHF 1 500 000.– et CHF 300 000.–.

### Quand pouvez-vous compter sur la protection juridique circulation? Quelques cas tirés de la pratique:

- Accident de la circulation – la voiture qui vous suit vous rentre dedans et le conducteur prétend que vous avez fait marche arrière.
- Réparation – le garage dépasse massivement le devis établi.
- Assurance – le dommage dû à la grêle sur votre bateau n'est pas pris en charge.
- Procédures pénale et administrative – bien que vous ne soyez pas en tort, vous recevez une grosse amende. Et l'office de la circulation routière vous retire aussi votre permis.
- Piétons et vélos – vous êtes en train de marcher lorsqu'un cycliste vous percute.

## Notre protection juridique immeubles Une fondation solide

Un voisin traverse toujours votre propriété sans permission. Une locataire vous rend votre appartement dans un piteux état. Ou le jardinier laisse votre jardin à l'abandon. En matière immobilière, les litiges sont légion.

Notre protection juridique immeubles est là pour défendre au mieux vos intérêts en tant que propriétaire immobilier, que vous habitez ou non dans votre bien. Et parce que tous les grands projets ne peuvent pas se réaliser du jour au lendemain, notre assurance couvre aussi les terrains non bâtis. Concluez notre protection juridique immeubles en toute flexibilité comme produit autonome ou en tant que complément à votre protection juridique privée, avec à la clé un rabais de combinaison attrayant.

### Aide juridique prodiguée par des experts

Avec notre protection juridique immeubles, vous bénéficiez du soutien de nos spécialistes. Et d'une couverture des frais jusqu'à CHF 600 000.–.

### Quand pouvez-vous compter sur la protection juridique immeubles? Quelques cas tirés de la pratique:

- Mandat – le peintre en bâtiment utilise pour la façade une autre couleur que celle que vous aviez choisie.
- Propriété par étages – la communauté des propriétaires par étages facture des frais arbitraires.
- Droit de voisinage – votre nouveau voisin est soudainement irrité par votre vieux cerisier.
- Loyer – votre locataire exige une réduction de loyer en raison de moisissures dans l'appartement.

### Voilà qui donne du courage:

- ✓ Modules flexibles et polyvalents
- ✓ Pas de valeur litigieuse minimale
- ✓ Choix de la franchise
- ✓ Renseignements juridiques illimités par téléphone
- ✓ Assistance immédiate sur huit sites en Suisse
- ✓ Réseau d'avocats dans le monde entier

### CAP Protection Juridique

Case postale | 8010 Zurich  
T +41 58 358 09 00  
F +41 58 358 09 01  
cap.ch

Les conditions contractuelles de la CAP Protection Juridique font foi.



# Notre protection juridique pour les particuliers

Le risque de se retrouver impliqué dans un litige est élevé de nos jours. Notre protection juridique privée vous vient en aide en cas de différend.



A company of Allianz

# À vos côtés: notre protection juridique privée

Dites stop! Ne tolérez pas tout. Avec notre assurance de protection juridique privée, des avocats expérimentés sont à vos côtés en cas de litige – pour une économie de temps, d’argent et d’énergie.

## Votre bon droit

L’hôtel n’est pas à la hauteur des promesses de l’agence de voyages? Vous n’avez ni bu ni commandé le vin qui apparaît au débit de votre carte de crédit? Notre protection juridique privée vous couvre, ainsi que toutes les personnes au sein de votre ménage, en cas de litige. Jusqu’à CHF 750 000.– en Europe et jusqu’à CHF 1 500 000.– dans le reste du monde. Et si ces sommes d’assurance ne vous suffisent pas, vous pouvez facilement prévoir le double: CHF 1 500 000.– et CHF 3 000 000.–.

**Quand pouvez-vous compter sur la protection juridique privée? Quelques cas tirés de la pratique:**

## Dommages-intérêts

Un chien vous a mordu et son maître affirme que vous l’avez importuné.

## Droit du bail

Votre ancien bailleur refuse à tort de vous restituer votre caution.

## Protection juridique pour employés

Votre employeur vous ordonne d’effectuer des heures supplémentaires, mais refuse de les payer.

## Carte de crédit

Votre carte de crédit est débitée d’articles que vous n’avez jamais commandés. Tant le vendeur que la société émettrice de la carte ignorent votre réclamation.

## Voyages

La plage paradisiaque du catalogue se révèle être un chantier cauchemardesque.

## Santé

Une opération de routine donne lieu à des complications. Le médecin et l’hôpital rejettent toute faute de leur part.

## Assurance

Votre assurance maladie refuse de prendre en charge les frais d’un traitement nécessaire.

## Droit matrimonial, droit du divorce et partenariat enregistré

Ce ne sera finalement pas pour la vie? Nous engageons une médiation ou établissons votre convention de séparation, de divorce ou de dissolution. Et si cela ne suffit pas, nous vous soutenons même devant le tribunal dans le cadre de la procédure de divorce.

## Égalité des sexes

Dans le cadre d’une réduction d’effectifs, vous êtes licenciée sous prétexte que votre partenaire gagne bien sa vie.

## Vous bénéficiez de notre conseil juridique dans les domaines suivants (quelques cas tirés de la pratique):

### Droit de la famille

Votre ancien partenaire ne respecte pas son obligation d’entretien.

### Droit des successions

Votre sœur hérite de la maison – et vous de la collection de timbres.

### Droit de la propriété immobilière

Une route doit prochainement traverser votre jardin.

### Droit fiscal

Les autorités fiscales refusent la déduction des frais de formation.



En option:

### Complément Multi Risk

Les temps changent, vous et nous aussi. Complétez votre protection juridique privée avec le complément Multi Risk.

### Quand pouvez-vous compter sur le complément Multi Risk? Quelques cas tirés de la pratique:

- Cyber Risk – un ex-petit ami a publié des photos suggestives de votre fille sur Internet.
- Droit immobilier – après avoir résilié le contrat de réservation, nous ne parvenez pas à récupérer l’acompte que vous avez versé.
- Droit scolaire – vous contestez l’affectation scolaire de votre fils.
- Protection de l’enfant et de l’adulte – l’APEA estime que vous ne parvenez pas à gérer l’éducation de votre fille en pleine adolescence et institue une curatelle.
- Recouvrement – vous avez prêté de l’argent à un collègue et il ne vous rembourse pas.
- Droit fiscal – votre assiette fiscale n’a pas été correctement évaluée.

### Complément pour indépendants et petits entrepreneurs

L’armoire est prête, mais la cliente ne se souvient plus de cette commande? 9500 brochures ont été imprimées, mais le client affirme qu’il s’agit du mauvais format? Nous vous prêtons main-forte. Et réduisons votre risque d’entreprise si votre chiffre d’affaires ne dépasse pas CHF 1 000 000.– par an.

### Quand pouvez-vous compter sur le complément pour indépendants et petits entrepreneurs? Quelques cas tirés de la pratique:

- Achat – un client ne souhaite plus acheter le costume sur mesure qu’il avait commandé.
- Service – la facture de téléphone est résolument excessive.
- Contrat de travail – l’un de vos employés fait valoir des heures supplémentaires.
- Associations professionnelles – le syndicat exige le paiement d’arriérés de salaire.
- Cyberattaque – un concurrent sabote votre site Internet.
- Impôts – l’Administration fédérale des contributions n’accepte pas les déductions que vous êtes en droit de faire valoir.